

RAPPORT SUR LE BUDGET 2024

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

Patrick Brigante

Ralph Guntern

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

1. INTRODUCTION.....	3
1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES	5
1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT	6
1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS	7
1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT	7
2. ANALYSES ET COMMENTAIRES	8
0 – ADMINISTRATION GENERALE	9
1 – ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE.....	9
1402.3010.00 TRAITEMENT CONTROLE HABITANTS.....	9
1403.3130.00 PROJETS INTEGRATION	10
1500.3010.00 TRAITEMENT SERVICES DU FEU	21
1500.4240.00 PARTICIPATION POUR INTERVENTIONS	21
2 – FORMATION	24
3 – CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES	24
3220.3636.00 SUBSIDES MUSIQUE ET THEATRE	24
3290.3636.02 FESTIVALS.....	25
3320.4451.00 DIVIDENDE TELEVISION SIERRE SA	26
3410.5010.00 CENTRE SPORTIF D'ECOSSIA	26
3411.3101.00 / 3412.3101.00 – PRODUITS D'ENTRETIEN ET FOURNITURES	27
3412.3010.00 TRAITEMENTS BAIN DE GERONDE	27
4 – SANTE.....	28
5 – PREVOYANCE SOCIALE	28
5440.3130.00 PROJETS JEUNESSE	28
5440.3636.00 CENTRE DE LOISIRS ET CULTURE	31
6 – TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS.....	33
7 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	33
7100.3130.00 GESTION, ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE	33
7100.3130.01 SURVEILLANCE, CONTROLE ET ANALYSE	33
7200.3632.00 STEP DE NOËS.....	33

7300 GESTION DES DECHETS	34
7410.3142.00 TORRENTS, BISSES, CANAUX	35
7500.5040.00 MESURES NATURE ET PAYSAGE	35
8 – ECONOMIE PUBLIQUE	36
8500.3635.00 – SOUTIEN A VINEA.....	36
<u>3. CONCLUSION</u>	<u>38</u>
<u>4. DECISION</u>	<u>39</u>

1. INTRODUCTION

Conformément au règlement du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2024 de la Ville de Sierre.

Le 4 octobre 2023, la Municipalité a remis à la Cogest le budget 2024 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2024 - 2027 ainsi que le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavisier l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors du plénum du 13 décembre 2023.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par l'envoi de questions à certaines et certains cheffes et chefs de service. Ils et elles se sont également entretenus avec M. Pierre Berthod, Président de la Ville.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 13 décembre 2023 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2024 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'art. 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'art. 79 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFinCO) du 24 février 2021 définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée :

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une **disposition légale ou un jugement** ;
2. lorsqu'elle est **absolument indispensable** à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.– entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2024, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.– vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseiller·ères généraux de l'accepter telle quelle.

1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Le budget 2024 s'inscrit dans la ligne des exercices précédents. Il prévoit un déficit de CHF 4'145'250.-, soit une détérioration de près de 3 millions par rapport au budget 2023. Plusieurs facteurs l'expliquent notamment l'augmentation des dépenses à caractère sociales (+CHF 800'000.-) et celles liées à la Police régionale des Villes du Centre (+CHF 290'000.-), une diminution des recettes issues des aménagements de productions électriques (- CHF 850'000.-). Par ailleurs, la deuxième étape de l'abandon du financement de l'enseignement tertiaire par les Communes entraîne une économie nette de CHF 900'000.-.

Les charges budgétisées augmentent de 2,35 millions de francs, passant de CHF 99'093'200.- en 2023 à CHF 101'449'650.- alors que les recettes diminuent de 0,8 million, soit de CHF 98'113'600.- à CHF 97'304'400.-.

Le budget 2024 prévoit des investissements nets à hauteur de 16,3 millions de francs, en retrait de CHF 2,8 millions par rapport à ceux de l'année précédente. La marge d'autofinancement qui découle de ce budget 2024 s'élève à 9,25 millions de francs, en diminution de 1,6 million par rapport au budget 2023.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les comptes de fonctionnement sont représentés dans le tableau ci-dessous, qui donne un récapitulatif des montants par dicastère.

	charges	revenus	excédent
Catégorie			
0. Administration générale	7 726 350,00 CHF	512 500,00 CHF	CHF 7 213 850,00
1. Ordre et sécurité public	5 710 000,00 CHF	1 469 000,00 CHF	CHF 4 241 000,00
2. Formation	15 513 150,00 CHF	2 364 200,00 CHF	CHF 13 148 950,00
3. Culture, sport, loisir et Eglises	11 226 450,00 CHF	1 536 500,00 CHF	CHF 9 689 950,00
4. Santé	4 610 000,00 CHF	2 500,00 CHF	CHF 4 607 500,00
5. Prévoyance sociale	12 072 000,00 CHF	370 000,00 CHF	CHF 11 702 000,00
6. Transports et télécommunications	10 570 400,00 CHF	4 606 000,00 CHF	CHF 5 964 400,00
7. Protection environnement et AT	12 502 400,00 CHF	9 499 300,00 CHF	CHF 3 003 100,00
8. Economie publique	8 144 800,00 CHF	16 046 800,00 CHF	-CHF 7 902 000,00
9. Finances et impôts	13 374 100,00 CHF	60 897 600,00 CHF	-CHF 47 523 500,00

Le résultat des dicastères 8 et 9 est négatif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est positif (excédent de charges).

Les charges augmentent globalement de CHF 4 millions par rapport au budget de l'année précédente.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les comptes d'investissements sont représentés dans le tableau ci-dessous, qui donne un récapitulatif des montants par dicastère.

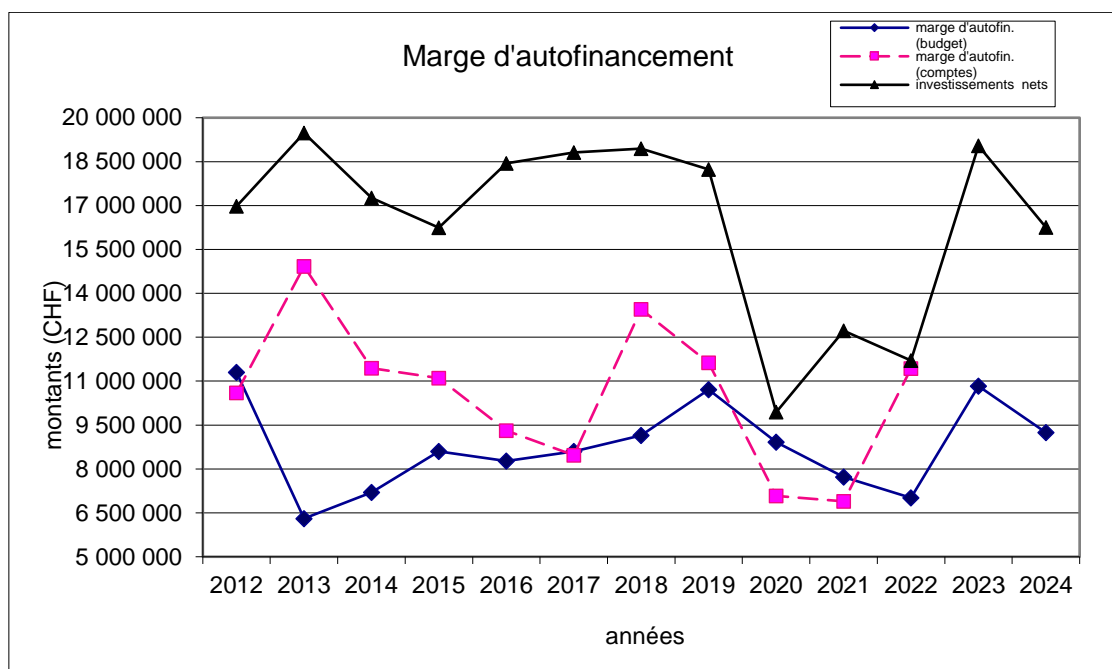
	Budget 2023	
	Investissements	
	<u>charges</u>	<u>revenus</u>
Catégorie		
0. Administration générale	CHF 390 000,00	CHF 128 000,00
1. Ordre et sécurité public	CHF 582 000,00	CHF 0,00
2. Formation	CHF 6 257 500,00	CHF 768 000,00
3. Culture, sport, loisir et Eglises	CHF 1 950 000,00	CHF 0,00
4. Santé	CHF 0,00	CHF 0,00
5. Prévoyance sociale	CHF 0,00	CHF 0,00
6. Transports et télécommunications	CHF 5 455 000,00	CHF 350 000,00
7. Protection environnement et AT	CHF 3 531 000,00	CHF 984 000,00
8. Economie publique	CHF 320 000,00	
9. Finances et impôts		
Total	CHF 18 485 500,00	CHF 2 230 000,00
Excédent de revenus		CHF 16 255 500,00

1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2024 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 9'244'450.-. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 56.86%, équivalent au taux issu du budget 2023, lequel s'élevait à 56,9%.

Les investissements nets s'élevant à CHF 16'255'500.-, un recours théorique à l'emprunt de CHF 7'011'050.- sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

La Commission présente ci-dessous le graphique de la marge d'autofinancement sur 12 ans :



2. ANALYSES ET COMMENTAIRES

L'exercice 2024 de la Ville de Sierre devrait une fois de plus se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de CHF 4,145 millions, soit une péjoration du résultat de CHF 3,1 millions par rapport au budget 2023, mais qui se situe dans une relative stabilité en rapport avec les résultats des années précédentes. (2022 = 4,42 millions ; CHF 2021 = CHF -5,7 millions).

Les investissements nets devraient baisser de près de 3 millions par rapport au budget 2023, et se stabiliser à CHF 16'255'500.-. Des réfections de routes ainsi que la

poursuite de la rénovation de l'école de Borzuat constituent les plus importants postes agendés.

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Cogest et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

0 – Administration générale

1 – Ordre et sécurité publique, défense

1402.3010.00 Traitement Contrôle habitants

De combien la population a-t-elle augmenté ? Est-ce que cette augmentation a-t-elle un impact positif sur les impôts ? Avez-vous une répartition par nationalité ? Est-ce que l'augmentation de 0,4 EPT permettra d'étendre les horaires d'ouverture ?

Réponse de la Municipalité – M. Jérôme Crettol

En 20 ans (du 01.01.2003 au 01.01.2023), la population sierroise est passée de 14'798 à 17'557 habitants, soit une augmentation de 1'904 habitants (+ 18 %). (voir annexe pour le détail de l'évolution).

Cette évolution a un impact positif. Pour exemple, entre 2023 et 2024, le service communal des contributions estime que les recettes liées à l'impôt sur le revenu vont augmenter de 250'000 francs et celles liées à l'impôt sur la fortune de 50'000 francs, en raison de la domiciliation de nouveaux contribuables sur la commune de Sierre.

Pour ce qui concerne la répartition par nationalité, vous trouverez en annexe le tableau de la population sierroise par nationalité pour l'année 2022.

L'augmentation de la population et les tâches qui y sont liées ne permettent plus à l'effectif actuel d'assumer l'ensemble de son cahier des charges. A préciser que la population étrangère, compte tenu des procédures en vigueur, engendre une charge de travail très importante. L'augmentation de 0.4 EPT a donc pour but premier de garantir la réalisation des tâches dévolues au service. Il n'est dès lors pas prévu d'étendre les horaires d'ouverture des guichets du contrôle de l'habitant.

1403.3130.00 Projets intégration

Réponse de la Municipalité – Mme Rachel Pralong

La Ville de Sierre s'est dotée de 6 objectifs politiques et les différents projets proposés par le Service intégration s'inscrivent dans ces axes.

1. Offrir un accueil de qualité et une information claire aux nouveaux arrivants

1. **Courrier de bienvenue** envoyé à tout nouvel arrivant et traduit en 9 différentes langues.
2. **Séances et visites** proposées selon les besoins et envies de chaque nouvel arrivant :
 - ✓ séance d'information (présentation de l'administration et de l'offre culturelle, sportive & intégrative) et visite guidée de l'Hôtel de Ville avec un guide du patrimoine
 - ✓ visite guidée des quartiers avec un guide du patrimoine
 - ✓ découverte de Pfyng-Finges avec un guide du parc naturel
 - ✓ visite guidée de la BMS
 - ✓ séances Femmes/Hommes : des rencontres en petits groupes (5 à 8 personnes) permettant à des personnes migrantes d'échanger, dans leur

langue maternelle ou en français, autour d'une thématique spécifique : assurances sociales, santé, éducation, intégration, choix professionnel, etc.

3. **Soirée officielle de bienvenue** où tous les nouveaux arrivants de l'année sont invités. Courriers envoyés à env. 1'100 personnes. Au programme : accueil par les politiques, animation musicale et apéritif. Participation : 200 personnes. Des traducteurs sont également présents pour traduire dans les langues des participants.

4. **Pass bienvenue**

Pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, un pass bienvenue leur est offert à leur arrivée. Cet abonnement culturel leur donne accès gratuitement aux événements de près de 60 institutions partenaires de Sierre et Sion avec qui nous collaborons, dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, les musiques actuelles et classiques ou encore les musées. Il leur permettra de découvrir en toute liberté la riche vie culturelle de la région. Le pass bienvenue est valable 1 année à partir de sa date d'établissement.

5. **Site Internet Sierretakeuil** qui regroupe différentes informations du quotidien pour bien s'intégrer à Sierre. Ce site a été mis à jour il y a 2 ans et a été conçu pour être utilisé via le portable et la tablette.
6. **Entretien individuel d'information et d'orientation** avec la déléguée à l'intégration sur demande.
7. **Projet « Tandem »** : les personnes nouvellement arrivées ou toutes personnes souhaitant prendre part à la vie sociale et culturelle sont mises en lien avec des bénévoles connaissant bien la commune et/ou la région. Les objectifs sont divers : apprentissage du français, aide dans les questions administratives, explication des services et institutions compétents, découverte des us et coutumes de notre région, etc. Les personnes bénévoles reçoivent une formation d'une demi-journée avant de pouvoir intégrer le projet.

2. Identifier les besoins, les préoccupations et les attentes de la population migrante et suisse

2.1 Rencontres individuelles

8. **Entretiens individuels** avec la déléguée à l'intégration (maintenant une fois par mois au Phare Ouest) pour toute personne suisse ou migrante installée à Sierre et ayant des questions sur différentes thématiques. La déléguée reçoit environ 100 personnes par année, sans compter les demandes reçues par mails et par téléphone.

9. **Soutien aux projets en faveur de l'intégration** (accompagnement des communautés comme celles érythréennes dans la création d'une association, ou pour la communauté musulmane qui souhaite mettre sur pied un lieu de culte, suivi d'étudiants dans le projet d'étude en lien avec l'intégration, etc.).

10. **Entretiens pour aider les personnes à se préparer à la naturalisation.**

2.2 Rencontres et soutien aux familles + Ecoles + LCO

11. Projet « Accompagnement famille-enfant » (AFE) depuis 2010

Le projet « Accompagnement Famille-Enfant » est mené en collaboration avec la HES-SO Valais, la Direction des écoles et le Service intégration. Il est proposé aux élèves de l'école primaire qui se trouvent en difficulté scolaire, ainsi qu'à leur famille. Il a pour but de favoriser la connaissance du milieu scolaire (cursus scolaire, exigences et attentes, notes, agenda, etc.), ainsi qu'une implication accrue des élèves et de leurs parents.

12. **Séance d'information sur le fonctionnement du système scolaire** et aussi sur les programmes de sensibilisation proposés à l'école. Toutes les familles migrantes nouvellement arrivées à Sierre sont conviées à cette séance d'information. Y sont

invités le Directeur des écoles, les préfets, le SIPE, une personne de la crèche-UAPE, l'Aslec. Des traducteurs sont également présents pour traduire dans les langues des participants.

13. **Cours d'appui** gratuits pour les familles migrantes (inscription sur bénévoles Valais pour aider les familles à trouver de l'appui scolaire bénévole) + collaboration avec l'Eglise évangélique qui propose des cours d'appui gratuit en petits groupes.

14. **Soutien aux cours de langue et culture d'origine** : soit en mettant à disposition la Maison des cultures soit en faisant de la promotion pour leurs cours.

15. **Valorisation des cours LCO**

Une rencontre est organisée au Théâtre Les Halles une fois par année. Les classes de LCO en italien, arabe, portugais et tigrigna proposent différentes activités, dessins, témoignages présentant leur culture ainsi que le travail mené par ces classes.

16. Participation avec le groupe de travail à l'intégration à la **fête de fin d'année des écoles à Borzuat** avec un stand.

2.3 Rencontres avec les communautés

17. **Rencontres avec différentes communautés** selon les demandes et besoins. Pour la communauté érythréenne, une séance a été organisée sur la formation en Suisse, une autre sur les assurances sociales et une sur les permis de séjour.

18. **Organisation de rencontres permettant de découvrir la richesse culturelle d'une communauté** : fête érythréenne, fête de la Châtaigne portugaise, etc.

2.4 Maison des cultures - Le Cairn et ateliers proposés

Gestion de la Maison des cultures - Le Cairn et des ateliers proposés.

A travers un langage universel, comme celui du cairn que l'on retrouve dans les Alpes, en Himalaya, ou dans les Andes, cette maison cherche à promouvoir le respect de la diversité culturelle, se veut être un lieu d'accueil, de rencontre, de formation et d'information ouvert à toute la population.

19. Test de langue / Examen FIDE

Examens de langue oral et/ou écrit exigé pour faire une demande de regroupement familial, une demande de permis C ou une demande de naturalisation. Afin de pouvoir proposer cette mesure, une formation annuelle doit être suivie.

20. Cours de préparation à la naturalisation

4 sessions de 4 cours sont proposées par année préparant les personnes aux entretiens de naturalisation. Il y a un cours sur la géographie, un sur l'histoire suisse et du Valais, un sur le système politique suisse et un dernier sur les us & coutumes.

21. Info-Emploi

Projet qui a été développé en collaboration avec l'ORP de Sierre et qui existe depuis 2016.

Cet atelier pratique permet de :

- ✓ Comprendre le fonctionnement du monde du travail en Suisse.
- ✓ Réaliser un CV et une lettre de motivation.
- ✓ Se préparer à un entretien d'embauche.
- ✓ Trouver des adresses utiles pour les recherches d'emploi.
- ✓ Monter un dossier de candidature.

En plus de l'atelier, les personnes peuvent bénéficier d'un entretien individuel pour réaliser un CV et une lettre de motivation.

22. Permanence administrative

Cette mesure a été développée suite à une discussion avec le CMS et l'APEA. Au lieu de mettre des mesures lourdes de tutelle pour des personnes migrantes n'arrivant pas à gérer toutes seules la gestion administrative, cette permanence leur apporte une aide.

23. Matinées Rencontres

Pour partager, échanger sur un thème, trouver des informations, etc. Ces rencontres ont lieu tous les mardis matin de 9h à 10h30 sauf durant les vacances scolaires.

24. Après-midi discussions

Des thèmes de discussions inspirés de la vie courante ou des besoins plus spécifiques des participants sont abordés : nourriture, médecin, environnement, fêtes, traditions d'ici et d'ailleurs, et bien d'autres encore.

25. Cours d'informatique

Proposé en lien avec l'Espace Interculturel Sierre au cycle d'orientation des Liddes, le cours s'adresse à toutes les personnes de Sierre et du district désireux de se familiariser avec l'ordinateur et les différents programmes. Ce cours fonctionne par modules. Chaque personne est libre de choisir le module ou les modules qui l'intéressent.

La Maison des cultures - Le Cairn est à disposition des communautés sierroises ainsi que pour toute personne qui souhaite proposer une activité en lien avec la migration/intégration :

- Communauté érythréenne
- Communauté ukrainienne
- Communauté italienne de manière ponctuelle

- Syndicat Unia pour les cours de français à leurs membres
- Une dame d'origine congolaise pour y fabriquer des savons
- Demande de location ponctuelle par différents partenaires comme le Bureau des candidats réfugiés (BACR)

3. Favoriser le vivre-ensemble

26. Déjeuner du monde

Le déjeuner est un repas important, et de nombreux pays ont développé leurs propres délices culinaires pour commencer la journée. En effet, quelles que soient les saveurs, quels que soient les rites et les cultures, le repas est et demeure un acte social hautement symbolique. Il représente donc un moment privilégié de partage et de découverte. Lors du déjeuner du monde, la personne hôte a déjà préparé le déjeuner et elle invite un petit groupe (15 max) à le déguster. La salle est décorée avec des objets typiques du pays à l'honneur, etc. et l'hôte présente la culture de son pays : épices, aliments, musique, littérature, tenues vestimentaires, traditions, etc.

27. Noël sans frontières depuis 2014

La période de Noël peut être perçue comme une possibilité d'approche à l'interculturalité grâce à un processus participatif basé sur le dialogue et les échanges entre personnes d'origines culturelles différentes et ce, dans un but d'intégration. Certes, des fêtes comme Noël sont perçues comme des fêtes familiales et cela peut être d'autant plus difficile à vivre quand on est séparé de sa famille et de ses proches, mais elles favorisent la réaffirmation des valeurs positives qui nous unissent. En effet, ce sont des périodes qui permettent de rappeler et de réaffirmer ces valeurs qui nous sont communes à toutes et tous comme la solidarité, la générosité, l'entraide, la convivialité et le partage. En se rassemblant autour de ces valeurs communes en

participant à des fêtes comme Noël, nous réaffirmons et renforçons les liens sociaux entre les personnes. Cela nous permet de se sentir comme faisant partie d'un collectif. La référence aux diverses cultures sera évoquée par les drapeaux des 107 nationalités sierroises placés sur le sapin, par des panneaux expliquant les différentes valeurs et représentations symboliques auxquelles les participants sont attachés et aussi par la participation de différentes communautés à la manifestation. Au programme : dégustation de pains de différents pays, partie musicale proposée par une des 107 nationalités de Sierre, animations pour les enfants et Père Noël.

28. Projets ponctuels avec différents partenaires sierrois

- ✓ Rencontres Orient-Occident et/ou la FDDM en mettant en lien des artistes avec des personnes migrantes de Sierre ou organisation d'activités ponctuelles.
- ✓ Collaboration régulière avec l'Espace Interculturel Sierre. Exemple : organisation de cours de français au Lac de Géronde avec un bibliobus contenant des livres pour enfants & jeunes dans différentes langues.
- ✓ Spectacles/concerts. Cette année, spectacle des « Bongolatrices ». Bongolatrices est un seul en scène interprété par une comédienne explosive : Maguy Kalomba qui vit et travaille à Kinshasa. Elle joue de façon puissante les récits de vie de ces personnages secondaires dans le tourbillon des villes de la République Démocratique du Congo : population de gens d'en bas et d'en haut.
- ✓ Organisation d'une rencontre avec les personnes du Bureau des candidats réfugiés pour faire connaître nos activités au public cible.

29. Quartier en fête depuis 2021

Sierre est une ville très dynamique du point de vue associatif que ce soit au niveau culturel, sportif, intégratif, social, etc. Ce dynamisme se retrouve autour de la

Place de l'Europe avec pas moins de 13 structures et associations qui se sont regroupées pour organiser une journée de rencontre, d'échanges, de jeux et d'animations ouverts au tout public. Cette journée est également l'occasion de présenter les nombreuses activités et prestations qui sont proposées, tout au long de l'année, par chacun de ces partenaires qui sont : la BMS, la Géroline, la ludothèque, la Maison-soleil, les Tambours & fifres sierrois, la crèche de l'Europe, les ateliers de la Sacoche, bigbang, Magimalice, la Maison des cultures-le Cairn, le Satellite-Le Stamm, l'Armée du Salut et l'Antenne.

30. **Cours de vélo depuis 2019** pour les familles et/ou pour les femmes migrantes proposés en collaboration avec le délégué à l'énergie, Provélo et le TCS.

31. En cours : **bibliothèque interculturelle** à la Maison des cultures - Le Cairn en collaboration avec la BMS.

La Fête des voisins a été organisée durant 11 ans jusqu'en 2020.

4. Sensibiliser la population et prévenir les discriminations

32. Semaine d'actions contre le racisme (SACR) depuis 2010

Cette semaine d'actions constitue un moment privilégié de réflexion, d'échange et de sensibilisation. Elle permet de rappeler que le respect des droits de la personne et la lutte contre le racisme et la discrimination demeurent des enjeux au sein des sociétés contemporaines. A cet effet, de nombreuses activités sont proposées par le Service intégration en collaboration avec des partenaires de terrain comme l'Espace Interculturel Sierre ou l'Aslec. Au programme : concert, film, conférence, rencontre littéraire, ateliers, etc.

33. Ethnopoly depuis 2016

Ethnopoly est un jeu interculturel inspiré du Monopoly, mais au lieu d'amasser de l'argent, on s'enrichit à travers la rencontre et l'échange. Ethnopoly souhaite déconstruire les clichés, aller au-delà des différences pour mettre l'accent sur ce qui nous rassemble. Le but est de faire découvrir la diversité des origines d'une population qui habite la même commune, les différents modèles d'intégration et surtout de vivre un moment privilégié de rencontre et de partage. Avec ses 107 nationalités différentes, Sierre offre un cadre idéal pour la réalisation de ce projet.

34. **Ateliers de sensibilisation et spectacles proposés écoles** (film, conférence, ateliers).

35. Activités lors de la **journée internationale des droits des femmes**. Une table ronde avait été organisée avec différentes femmes suisses et migrantes pour parler de l'employabilité des femmes. La journaliste Romaine Jean en était la modératrice.

36. En collaboration avec la HES, mise sur pied d'une **formation à la migration et l'interculturalité**. « *Les enjeux de l'interculturalité dans le contexte professionnel* », constitués de trois modules. Cette formation s'adresse aux professionnels qui accompagnent des bénéficiaires dans un contexte où les valeurs culturelles jouent un rôle prépondérant. La formation a été proposée aux structures suivantes : CMS, BMS, Théâtre Les Halles, EIS, Aslec, ORP, CIO, CDTEA, OPE et enseignants du cycle d'orientation. La formation a déjà été proposée deux fois et les retours étaient très positifs.

5. Encourager la participation des communautés migrantes à la vie communale

37. **Groupe de travail à l'intégration** avec des personnes représentant le Yémen, l'Irak, le Portugal, la Somalie, la Syrie, Tahiti, la Tunisie avec lequel nous identifions les besoins et proposons des projets comme le Noël sans frontières et les déjeuners du monde.

6. Assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif de politique locale et favoriser les synergies au niveau régional et communal

38. Coordination des relations entre les différents partenaires locaux œuvrant pour l'intégration : le lien entre l'école et les familles migrantes, entre certains migrants et leur assistant social, entre des structures de la Ville et les nouveaux arrivants, etc. Organisation d'une rencontre informelle annuelle pour que les partenaires œuvrant dans l'intégration puissent se retrouver et échanger.

39. Informations régulières sur les activités intégratives organisées et transmises aux partenaires de terrain par courriers, mails.

40. Présentation de la gestion de projets intégration dans le cadre d'une formation à la HES pour les interprètes communautaires module interprétariat communautaire de la HES (2016 et 2017 car après cela a été arrêté) ;

41. Participation à l'Observatoire cantonal de la jeunesse (depuis 2014) ;

42. Participation au groupe régional Valais sur les violences domestiques (depuis 2019) ;

43. Participation aux séances des délégués à l'intégration du Canton organisées par le Bureau cantonal à l'intégration ;

44. Participation aux conférences des délégués latins ;

45. Participation aux conférences des délégués de Suisse ;

46. Participation aux rencontres de l'Union des Villes Suisses.

1500.3010.00 Traitement services du feu

Comment s'explique cette augmentation de près de CHF 150'000.- par rapport au budget de l'année passée ?

Réponse de la Municipalité – M. Jérôme Crettol

C'est l'augmentation entre les comptes 2022 et le budget 2024 qui se monte à quelques CHF 143'000.-. Cette augmentation a dès lors déjà été expliquée dans le fascicule du budget 2023 : « L'augmentation de la population, l'expansion industrielle, les nouvelles normes et réglementations, les changements climatiques et l'augmentation des charges administratives nécessitent l'engagement d'un sapeur-pompier supplémentaire ; les montants budgétés tiennent compte de cet engagement qui interviendra en cours d'année. »

Pour ce qui concerne l'augmentation entre le budget 2023 et 2024, qui s'élève à CHF 37'000.- soit 8.7%, elle résulte de divers facteurs. Outre les adaptations liées à la politique salariale (parts d'expérience et coût de la vie), cette hausse tient compte du fait que le salaire du sapeur-pompier supplémentaire engagé en 2023 sera désormais comptabilisé pour une année entière.

1500.4240.00 Participation pour interventions

1. Comment sont facturées les interventions ?

2. Qui paie quoi ?

3. Y a-t-il une différence tarifaire si l'intervention se déroule sur la Commune de Sierre ou sur le territoire d'une commune voisine ?

Réponse de la Municipalité – Major Lucien Cottier

1. La facturation est exécutée conformément à la législation cantonale en appliquant le « Tarif d'intervention des sapeurs-pompiers » de l'Office cantonal du feu. Les factures sont effectuées en fonction du nombre et du genre des alarmes reçues. Même s'il est impossible de planifier ces choses, nous effectuons une moyenne des cinq dernières pour planifier les montants au

budget. La manière de facturer a été harmonisée entre les CSI-A des Villes du Valais Romand. Les factures sont saies par notre secrétariat via les processus habituels de la Ville de Sierre.

Facturation possible :

- Incendie de voiture
- Sauvetage d'ascenseur
- Accident de circulation
- Désincarcération
- Inondation (causes techniques)
- Intervention pour hydrocarbures et produits chimiques
- Fausse alarme automatique (Conformément à la directive OCF)
- Évacuation sanitaire aérienne avec échelle-automobile
- Aide au portage pour 144
- Consommables (p. ex. produit absorbant)
- Nid de guêpe
- Sauvetage d'animaux

En revanche, la facturation est impossible pour les interventions suivantes :

- Incendie de bâtiments
- Incendie d'industrie
- Incendie de forêt, de végétation ou de prairie
- Sauvetage de personnes

Nous sommes en droit de facturer :

- à celui qui est condamné pénalement comme auteur ou instigateur du sinistre ou comme complice
- à celui qui, sans être condamné pénalement, a causé le sinistre par négligence grave

En dehors de cas facturables, nous prenons en charge les interventions sur le territoire communal. Sur le territoire extra-communal nous facturons les frais à la municipalité en question.

3. Le lieu d'intervention ne fait pas varier le tarif d'engagement des sapeurs-pompiers.

Entre les comptes 2022 et le budget 2024, on constate que le secteur « Ordre et Sécurité publics, défense » coûte de plus en plus cher : manque à gagner de CHF 400'000.- Si l'on constate une légère diminution des charges, les revenus ont fortement diminué des revenus (perte de CHF 800'000.-) – Comment cela s'explique-t-il ? Devons-nous nous attendre à ce que cette tendance persiste ?

Réponse de la Municipalité – M. Eddy Beney

La diminution des revenus de CHF 740'104,74 entre les comptes 2022 et le budget 2024 est due à la cantonalisation des APEA au 1^{er} janvier 2023 et de la protection civile (PC) au 1^{er} janvier 2024.

Le revenu de CHF 402'202,40 de la PC provenait de l'Etat du Valais et couvrait les frais à charge de la ville. Ainsi, dans le budget 2024, la rubrique „Protection civile“ ne compte aucun revenu et aucune charge.

Le revenu de CHF 375'738'29 dans les comptes 2022 de l'APEA provenait des décisions concernant les pupilles et autres recettes de Sierre, Anniviers et Noble-Contrée et servait à couvrir une partie des CHF 1'079'258,92 de frais à charge de la ville.

Il n'y aura donc plus de revenu pour l'APEA à partir de 2024.

A noter tout de même que l'excédent de charge dans les comptes 2022 pour l'APEA se montait à CHF 703'520,63. Avec sa cantonalisation, le coût de cette structure ne sera plus que de CHF 330'000.- au budget 2024.

2 – Formation

3 – Culture, sports, loisirs et églises

3220.3636.00 Subsidés Musique et Théâtre

Comment justifiez-vous une subvention de CHF 10'000.- à l'association de l'hacienda ? Ne mériterait-elle pas plus au vu des subventions attribuées à d'autres lieux de culture ou autres festivals, manifestations sierroises ?

Réponse de la Municipalité – Mme Rachel Pralong:

Le montant de soutien proposé pour la première année était effectivement plus élevé (CHF 28'600.-). Cependant, la décision de réduire ce montant a été prise dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Le travail des bénévoles a été énorme pour réaliser les travaux réalisés grâce au Fonds de transformation de CHF 300'000.- octroyé par le Canton. Les salles qui proposent des programmations de musiques actuelles en Suisse romande reçoivent des soutiens plus importants.

Ce subside de CHF 10'000.- est une première reconnaissance du travail accompli mais devra être revu après le bilan d'une année d'exploitation. A relever également que les associations qui œuvrent à la programmation des lieux sont également soutenus, à raison de 3'000.- et 4'000.- par association : Artsonic, Main Verte, Arkaös et Jazz Station.

3290.3636.02 Festivals

Qui va bénéficier de l'augmentation des subventions accordées ? A combien se montent les prestations offertes par la commune (voirie, service technique, parcs et jardins et autres...) pour chaque manifestation soutenue dans cette rubrique ?

Réponse de la Municipalité – Mme Rachel Pralong:

Le Conseil municipal n'a pas encore statué sur la répartition des subsides à l'intérieur de la rubrique. Le détail vous sera remis une fois la décision prise.

Concernant les prestations offertes par la commune, l'ingénieur de Ville répond ainsi :

Les services communaux ne procèdent pas à des décomptes détaillés de leurs prestations. Une répartition exhaustive des prestations offertes par l'ensemble de l'administration et par manifestation n'est pas en l'état disponible. Seule la section de la voirie qui est la plus sollicitée, procède à un décompte de ce type. Toutefois une répartition par projet nécessite une extraction de données que le délai à disposition ne permet pas de réaliser.

Globalement, on retiendra malgré tout que la voirie a travaillé annuellement pour un total cumulé de l'ordre de 1'000 heures pour l'appui à des manifestations durant les années qui précédaient le covid et également en 2022.

Pour 2023, en fin octobre déjà, ce total s'élève néanmoins à 1'600 heures. Cette augmentation significative est à mettre principalement en parallèle avec l'accueil du départ d'étape du Giro ainsi que, pour une partie moindre, à une réfection poussée du tracé initial de Sierre-Zinal qui avait subi plusieurs petits éboulements. »

Note de la Cogest : Au vu de la réponse donnée, la Commission ne comprend pas l'augmentation d'un montant de CHF 20'000.- de cette rubrique. Elle ne semble pas découler d'une demande d'un festival.

3320.4451.00 Dividende Télévision Sierre SA

S'agit-il d'un événement unique ou une intention stratégique de la société ?

Réponse de la Municipalité – M. Etienne Savioz :

L'octroi d'un dividende est de la compétence de l'assemblée générale et dépend fortement du résultat de la société ainsi que de ses liquidités.

En l'occurrence et pour 2024, nous avons estimé que TVS serait à même de distribuer un dividende de 250'000 francs (part Ville de Sierre). La société se situe dans une phase tendue au niveau de ses liquidités, en principe jusqu'à fin 2025.

3410.5010.00 Centre sportif d'Ecossia

Quand cela va-t-il s'arrêter ? Comment est mené ce projet sans fin ?

Réponse de la Municipalité – Mme Laurence Salamin Rywalski:

Le Centre sportif d'Ecossia est une infrastructure publique composée de terrains de sports et de bâtiments. Il a été réalisé par étapes. Le terrain de football situé à l'Est date de 1984, la piste finlandaise de 1986, les vestiaires A, B et C de 1989, le street hockey de 2002, le terrain de football central de 2004, le vestiaire D de 2007 et la dernière étape de construction de 2017 à 2021, liée au crédit d'engagement, comprend l'anneau d'athlétisme, la buvette le terrain synthétique et tous les aménagements de surfaces.

Le budget 2024 prévoit CHF 125'000.- de travaux pour répondre aux besoins des utilisateurs et de l'entretien du site (radier, containers) et le solde CHF 235'000.- pour des travaux de rénovation des infrastructures déjà âgées. Des travaux assez importants seront nécessaires durant les prochaines années pour remplacer le système de chauffage des vestiaires. Comme tout bâtiment, cette infrastructure publique doit être entretenue et s'adapter aux besoins des utilisateurs. Des montants seront prévus dans le budget général annuel afin d'en assurer l'entretien et la rénovation régulièrement.

3411.3101.00 / 3412.3101.00 – Produits d’entretien et fournitures

Comment expliquez-vous cette augmentation de la quantité des produits utilisés ?

Réponse de la Municipalité – Mme Rachel Pralong:

Pour la piscine de Guillamo, la complexité du nouveau système de régulation pour optimiser la consommation induit une consommation toujours plus conséquente des produits ; la quantité des produits à utiliser a été basée sur la consommation de l’année 2023.

Pour les Bains de Géronde, les fortes chaleurs créent une augmentation de la consommation des produits. Comme ces dernières années (2022, 2023) l’été était passablement chaud, la consommation a donc augmenté. Le budget 2024 anticipe également un été plus chaud.

De plus, les prix de ces produits ont encore augmenté en 2023.

3412.3010.00 Traitements Bain de Géronde

Cet été a été particulièrement chaud notamment à la reprise des écoles. Pourquoi ne pas ouvrir plus longtemps quand la demande est forte et les chaleurs importantes. Envisagez-vous d’adapter les horaires des bains de Géronde à l’avenir lors de ces périodes de pics de chaleur comme d’autres piscines ou ville l’ont fait ?

Réponse de la Municipalité – M. Jérôme Crettol

La période d'exploitation des Bains de Géronde débute à l’Ascension et se termine début septembre ce qui équivaut à environ 100 jours d'exploitation. Durant les vacances scolaires, la piscine est ouverte jusqu'à 20h00, notamment pour faire face aux périodes de canicule.

Une ouverture plus tardive pendant les pics de chaleur (pics estimés à max 1-2 semaines pendant l’été) n’est pas envisagée pour le moment. L'organisation interne des équipes, pour répondre à cette demande, nécessiterait de terminer les activités de nettoyage et de rangement partiellement dans la nuit ce qui rendrait encore plus complexe l'organisation en termes de disponibilité du personnel et de gestion des heures supplémentaires. Ces

paramètres doivent être mis dans la balance de l'analyse par rapport au nombre de clients qui pourraient être intéressés de profiter plus tardivement des bains. Une enquête de satisfaction sur les horaires pourrait être réalisée l'an prochain.

Une fermeture exceptionnelle, vers 20h30 par exemple, pourrait en revanche être envisageable lors de grosses chaleurs estivales à raison de 1 à 2 soirs par saison.

Note de la Cogest : Après avoir soulevé plusieurs fois cette question, la Commission constate qu'il n'émane aucune volonté de la part de la Municipalité d'offrir un meilleur service public à la population, et ce malgré les canicules de plus en plus fréquentes. Dommage. D'autres communes ont, elles, su s'adapter.

4 – Santé

5 – Prévoyance sociale

5440.3130.00 Projets jeunesse

Peut-on en savoir plus ? Qui est dans cette commission et quels sont ses objectifs ?
--

Réponse de la Municipalité – M. Jacques Zufferey :

Le service de la jeunesse de la Ville de Sierre dépend du service de l'enseignement et de la formation. Le budget « Projets jeunesse » est piloté par son délégué à la jeunesse de la Ville, M. Genti Ramadani, et servent aux axes des missions qui lui sont assignées.

- Les axes de préventions, qui s'adressent prioritairement aux élèves des écoles primaires et du CO, mais également aux jeunes de notre commune selon les besoins identifiés.
- Les animations s'adressant aux jeunes (5-18 ans), dont le délégué porte la responsabilité.
- La surveillance et le suivi des apprenti-e-s sierrois-es en difficultés.

- L'organisation de manifestations liées à notre jeunesse sierroise (prix de l'apprenti-e méritant-e, promotion civique notamment).

Les montants budgétés sur le compte 5440.3130.00 se répartissent de la manière suivante :

Projets de prévention : CHF 8'000.-

Les montants servent aux activités préventives mises en place par le délégué à la jeunesse, en étroite collaboration avec la direction des écoles ainsi que les éducateurs de l'ASLEC. Ces actions de prévention se déroulent tout au long du parcours scolaire de nos jeunes. Les thématiques abordées s'inscrivent dans les notions de respect (de soi, des autres, de son environnement, du matériel et des infrastructures à leur disposition) ainsi que des actions préventives liées aux abus, aux dépendances, à l'utilisation des outils informatiques. La force de ces actions coordonnées (écoles-jeunesse) est de proposer un suivi continu, soit de manière collective, soit individuellement, qui s'adresse à notre jeunesse sierroise.

Subsides pour soutien aux projets jeunesse – entretien skatepark : CHF 4'500.-

Les jeunes sierrois font appel à la Ville pour des projets qu'ils comptent mettre en place. En fonction des projets qui sont soumis, le service de la jeunesse alloue une aide financière ainsi qu'un soutien logistique (aide à la mise en place du projet, conseil, soutien, démarche etc...). L'entretien du skatepark (nettoyage, entretien) est également sous l'égide du service de la jeunesse, qui défraie le jeune dévolu à cette responsabilité, en collaboration avec l'Association Skatepark Sierre.

Animation jeunesse, soirées Midnight Sierre : CHF 15'000.-

Une quinzaine de soirées sont annuellement organisées. Il s'agit de mettre à disposition une salle de gymnastique, le samedi en soirée (de 19h00 à 21h30) pour les jeunes en âge de scolarité CO (12-16 ans). Ces soirées sont organisées par un groupe de jeunes composés de « seniors coaches » (18 ans) et de « juniors coaches » (14-16 ans) sous la responsabilité d'un chef de projet (21 ans). Le suivi des projets d'activités, la surveillance de l'organisation ainsi que le suivi en soirée est de la responsabilité du service de la jeunesse.

Espace Condémines (fonctionnement – entretien – nettoyages – surveillance) : CHF 11'500.-

Les terrains des Condémines sont à la disposition de la population sierroise en attendant sa nouvelle affectation. Différentes activités sont proposées (terrains sportifs, tables de ping pong, place de pétanque, tables et grills pour les familles...). La responsabilité de son fonctionnement, de sa surveillance et de son entretien a été attribuée au service de la jeunesse.

Promotion civique et prix des apprenti-e-s : CHF 7'000.-

L'organisation de ces soirées, mettant en avant nos jeunes sierrois est de la responsabilité du délégué à la jeunesse. Le prix des apprenti-e-s s'organise en collaboration avec PME-PMU ainsi que de l'Association des Commerçants de Sierre ; ces entités participent financièrement aux prix remis lors de cette soirée.

La Commission des Apprenti-e-s : CHF 8'000.-

La loi cantonale sur la formation professionnelle, Art 25 du (LALFPr) du 13 juin 2008 (annexe 1) prévoit une commission communale chargée notamment de :

- prendre les mesures nécessaires, pour les jeunes qui n'auraient pas trouvé de place d'apprentissage.
- de s'assurer du bon déroulement de chaque apprentissage effectué sur son territoire ;
- de visiter, au moins une fois, les apprenti-e-s de première ou de deuxième année sur leur lieu de travail et de s'entretenir avec les formateurs en entreprise.

Ce mandat est confié au service de la jeunesse de la Ville, M. Genti Ramadani, délégué à la jeunesse qui assure également la fonction de commissaire des apprenti-e-s. Les tâches susmentionnées dévolues au commissaire des apprenti-e-s sont axées sur la gestion des

situations compliquées, la gestion et coordination des cours d'appui des apprenti-e-s, le lien avec le canton ainsi que l'organisation de rencontres à cet effet.

Une commission des apprenti-e-s est en cours de création afin de répondre au mieux aux exigences cantonales et fédérales.

Cette commission élargie (5-8 personnes) inclut des personnes issues du tissu économique de la Ville, retraités ou ayant du temps à consacrer à ces visites des apprenti-e-s.

5440.3636.00 Centre de loisirs et culture

Comment est justifiée cette demande d'augmentation du niveau général de rémunération ? Pour quel(s) projet(s), quelle(s) mission(s) seraient affectés les nouveaux effectifs ?

Réponse de la Municipalité – M. Jacques Zufferey:

La Maison des Jeunes de Sierre a été construite en 1950 et occupait la Maison Paroissiale. En 1965, trois groupes de jeunes des quartiers sierrois décidèrent d'un commun accord de se réunir en association et adoptèrent le sigle ASLEC (Association Sierroise de Loisirs et Culture). La Ville demeure un soutien primordial pour l'ASLEC, tant au niveau financier qu'en mettant à disposition des locaux (les Anciens Abattoirs et le bâtiment « la Trouvaille »). Des mandats de prestation annuels sont discutés chaque année avec le service de la jeunesse, certaines activités sont planifiées en commun (projets d'animation, de préventions scolaires, d'animation de quartiers...). L'équipe de l'ASLEC se compose de professionnels, incluant une équipe administrative et des éducateurs sociaux, ainsi que de nombreux bénévoles, tous œuvrant afin d'offrir à la population sierroise des activités culturelles, des divertissements, des aides diverses, un accompagnement social et des espaces de rencontre.

Diverses problématiques comportementales et d'attitude ont été identifiées dans les quartiers de l'ouest de Sierre. Ces éléments se sont intensifiés durant la période COVID, impliquant une réflexion « incivilité quartier Ouest ». Ces réflexions ont abouti à des propositions de

réaménagements du quartier ainsi que de l'ouverture du « Phare Ouest », appartement situé à l'Impasse des Tours permettant un accueil ainsi que des actions sociales de proximité.

L'ASLEC bénéficie d'une subvention de CHF 430'000.– pour son fonctionnement général, en plus d'une allocation de CHF 27'000.– couvrant entièrement les frais de location de l'appartement « Phare Ouest ».

Le montant complémentaire de CHF 40'000.- servira notamment à un ajustement des salaires ainsi que des % de travail des éducateurs. A noter que depuis une décennie il n'y a eu que peu de modifications structurelles alors que les données sociales ont fortement évolué. L'ASLEC observe que les jeunes sont au centre de multiples problématiques. Ces enjeux impactent la santé (physique et mentale) et le bien-être d'un nombre grandissant d'enfants et d'adolescentes, entraînant une implication et un engagement en temps accru des équipes professionnelles. Donner des moyens complémentaires à l'ASLEC permettant de remplir ses missions, c'est investir dans une structure professionnelle, fonctionnelle, connue et reconnue de la population et d'un large réseau socioprofessionnel. L'ASLEC œuvre pour les Sierrois et souhaite rester un partenaire de premier ordre pour les autorités de la Ville. L'association a montré sa capacité à fédérer de multiples acteurs et à proposer des actions permettant une cohésion sociale et soutenir les sierrois-es de tout âge.

6 – Transports et télécommunications

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100.3130.00 Gestion, administration et surveillance

7100.3130.01 Surveillance, contrôle et analyse

Si nous comprenons la réunification de ces deux comptes, le message ne précise pas l'augmentation de CHF 100'000.- des charges. A quoi est-elle due ?

Réponse de la Municipalité – M. Etienne Savioz:

Ce poste regroupe les frais de gestion du secteur Eau-Gaz-Chaleur de OIKEN et la part à charge du service de l'Eau de la Ville de Sierre.

Le budget 2024 s'est appuyé sur les comptes 2022. Il est probable que le budget 2023 ait été sous-estimé sur cette position.

7200.3632.00 STEP de Noës

Quand est-ce que la hausse des charges sera-t-elle facturées aux communes ?

Réponse de la Municipalité – M. Stéphane Delaloye :

Cette hausse sera perceptible lors des prochains exercices comptables de l'Association pour l'épuration des eaux de Sierre et environs, au fur et à mesure de l'engagement des investissements nécessaires à la mise en place d'un système de traitement des micro polluants et de l'azote ainsi que des adaptations nécessaires des processus déjà existants. Automatiquement ces dépenses d'investissement impacteront les charges d'amortissement et donc les résultats annuels de la STEP qui servent de base aux facturations aux Communes. Les projections financières actuelles (en attente des devis définitifs) laissent entrevoir une augmentation du résultat net d'exploitation de l'Association de l'ordre de 30% à 40% d'ici les 3 à 4 prochaines années.

7300 Gestion des déchets

La Commune de Sierre est la seule commune du district qui possède son propre service de ramassage des déchets. D'autres communes telles que Sion sous-traitent à des entreprises locales ce service. La Ville a-t-elle déjà étudié cette option ? Des économies ne pourraient-elles pas être ainsi réalisées ?

Réponse de la Municipalité – M. Stéphane Delaloye :

La question a régulièrement été abordée durant les décennies précédentes sans toutefois qu'aucune entreprise privée ne permette de garantir des prix inférieurs ou au moins équivalents aux coûts internes de la collecte des déchets assurés par les services communaux. Pour être exhaustif par rapport à la Commune de Sion qui est citée en exemple, il convient de préciser qu'avec un système de taxation similaire à celui pratiqué à Sierre le niveau de la taxe de base est de 53% plus élevée à Sion (20cts/m³ SIA à Sion contre 13cts/m³ SIA à Sierre) pour des taxes proportionnelles équivalentes via la taxe au sac. La taille de la Commune de Sierre, sa proximité avec l'usine d'incinération et le volume des déchets récoltés permettent la mise en place d'un système communal efficient. Une amélioration au niveau régional est toutefois questionnée en tirant partie de potentielles synergies de parcours et de remplissage avec les transporteurs transitant par la Commune pour rejoindre Uvrier. Une étude pilote, à laquelle Sierre est associée, a été confiée à l'EPFL et à la HES-SO par le Canton en collaboration avec Enevi et l'Antenne Valais Romand pour évaluer les améliorations que pourrait apporter une gestion régionale des flux de déchets.

7410.3142.00 Torrents, bisses, canaux

Pourquoi la commune ne possède-t-elle pas un site de mise en dépôt communal de matériaux propres issus de la vidange des dépotoirs des cours d'eau? Où mettions-nous nos matériaux propres l'année dernière et les années précédentes ?

Réponse de la Municipalité – M. Stéphane Delaloye :

Une mise en dépôt quel que soit le type de matériaux nécessite une autorisation. Ces dernières se révèlent de plus en plus difficile à obtenir en fonction des exigences légales actuelles. Or par définition les sites de dépôts se remplissent et finissent donc pas ne plus pouvoir être exploités. C'est le cas de la gouille de Pramont que la Commune a partiellement comblée ces dernières années pour créer une zone nature dans le cadre d'une mesure de compensation régionale. Depuis plus de quatre ans, le service de l'environnement et de la biodiversité a cherché à anticiper cette fin annoncée en recherchant de nouveaux sites susceptibles d'accueillir des dépôts définitifs de matériaux propres sous forme de remblais. Ces démarches (toujours en cours) n'ont pour l'heure pas abouti et la seule option actuellement garantie au niveau temporel reste donc de faire appel à la décharge régionale de type B des Paujes à Grône dont les dimensions permettent d'accueillir d'importants volumes de terrains pour de nombreuses années encore. Les coûts d'évacuation des matériaux charriés par les rivières comprennent donc outre les tarifs de mise en décharge, la perception de la taxe de stockage définitif fédérale (cf. OTAS) et les frais de transport.

7500.5040.00 Mesures nature et paysage

Pouvons-nous avoir des précisions sur ce projet ? A qui appartient cette vigne ? De quelle parcelle s'agit-il ?

Réponse de la Municipalité – M. Stéphane Delaloye :

Il s'agit de la parcelle communale N°933 qui accueille le bâtiment de la piscine du Guillamo ainsi qu'environ 800m2 de vignes situées entre la Rue de Guillamo et le chemin du Bisse. Ces

plantations vieillissantes ne répondent plus aux critères permettant une exploitation moderne et respectueuse de l'environnement, ce qui fait que les locataires de ces surfaces ne renouvellent plus leurs baux. Dès lors et tenant compte que l'arrachage des plants est inévitable, une renaturation du site s'inscrivant dans le plan directeur communal "Nature et Paysage" en cours de validation par le Canton est la solution qui a été privilégiée. Le projet d'aménagement est en cours de finalisation avec l'appui du parc naturel Pfyng-Finges (comme cela a été le cas pour l'extension de la forêt du Petit-Bois) afin d'en permettre la réalisation en 2024.

8 – Economie publique

8500.3635.00 – Soutien à Vinea

Comme aucune manifestation grand public n'a été organisée à Sierre en 2023, la subvention ne devrait-elle pas être adaptée ? A combien se montent les externalités positives pour la Ville ?

Réponse de la Municipalité – M. Jérôme Crettol:

VINEA a connu un changement de direction cette année ce qui amène de nouvelles visions. Le Salon VINEA est maintenu, mais mérite une réévaluation pour répondre aux exigences de la branche du vin et des clients. VINEA va dévoiler le concept du Salon VINEA 2024 en début de l'année prochaine.

Toutefois, en partenariat avec Sierre Grand Cru, Coteaux de Sierre, Sierre Tourisme et la Ville de Sierre, VINEA va organiser à Sierre une manifestation grand public en décembre 2023. Cet événement public sera annoncé prochainement.

En 2022, l'Association VINEA a organisé le Salon VINEA, le Mondial du Merlot, le Mondial des Pinots, le Grand Prix du Vin Suisse sur Sierre avec des retombées économiques de CHF 250'000.-:

- Logement & restauration du Jury: CHF 87'000.-
- Excursions visites (en collaboration avec l'Office du Tourisme de Sierre): 57'000.-
- Imprimés: CHF 53'000.-

- Salon VINEA (loyers): CHF 14'000.-
- Salon VINEA (annonces presse): CHF 13'500.-
- Salaires du personnel & extras: CHF 26'000.-

3. CONCLUSION

La Cogest a analysé le budget 2024 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certain-es chef-fes de service.

Son travail s'est conclu par un entretien avec Monsieur Pierre Berthod, Président de la Ville. Les membres de la Cogest tiennent à remercier chaleureusement toutes et tous leurs interlocuteurs et interlocutrices pour leur disponibilité.

À la lecture du budget 2024, et à l'instar des conclusions de ses rapports précédents, la Cogest reste préoccupée par la situation financière de la Ville et le manque de perspectives d'amélioration.

La Cogest constate que le résultat financier de la commune dépend largement d'éléments extérieurs à sa maîtrise, que sont par exemple les dispositions cantonales, l'augmentation des charges de prévoyance sociale face à une population vieillissante, ainsi que les charges de centralité.

De même, les revenus que la commune tire des installations de production dépendent des marchés de l'électricité, plus volatiles que jamais. Ces placements, peu diversifiés, représentent donc un risque non négligeable pour la commune. La Cogest recommande donc au Conseil municipal de chercher d'autres pistes de financement potentielles afin de diversifier son portefeuille et d'être plus résiliente face aux incertitudes de ce marché.

Arrivée au terme de son analyse, la Cogest recommande au Conseil général d'entrer en matière, d'accepter le budget 2024 tel que présenté et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

4. Décision

La Commission de gestion accepte le rapport à l'unanimité des membres présents.

Sierre, le 20 novembre 2023

Complété en date du 5 décembre 2023.

La présidente

Natacha Bonvin

Le rapporteur

Fabien Robyr